

Politique linguistique

a) Avant la mobilité

Nos étudiants bénéficient dans leur programme de formation de cours d'anglais (deux heures hebdomadaires), du module d'enseignement pour l'aide à l'élaboration du projet personnel de l'étudiant et de l'accompagnement individualisé. Un lexique bilingue professionnel et technique est également mis à leur disposition.

Les évaluations du niveau de langue (niveau B1 - compréhension orale / niveau B2 - compréhension écrite) permettent d'identifier la nécessité ou non d'un soutien linguistique. Le niveau de langue exigé sera déterminé en fonction du type de mobilité (stage ou étude).

En cas de besoin, l'étudiant est conseillé par l'enseignant de langue à l'occasion d'entretiens particuliers et orienté vers des plateformes de cours en ligne (online linguistic support). Pour les personnels, la préparation linguistique se fait au cas par cas en fonction des tâches envisagées.

L'enseignant de langue est mobilisé et des outils d'évaluation et d'autoformation sont proposés (DIALANG ou LINGUANET). Si un complément est nécessaire, l'EES dispose de dispositifs de formation individuelle ou collective mises en place par le MAAF et peut proposer un plan de formation via le CNPR.

b) Pendant la mobilité

Un dispositif personnalisable est prévu afin de faciliter leur intégration.

Des cours de Français Langue

Étrangère sont également dispensés par un enseignant de langues (français /anglais). L'accessibilité

aux cours du soir à l'Université des Antilles peut être envisagée. Ils bénéficient d'un système de parrainage avec d'autres étudiants locaux, ce qui viendrait en renfort et en complément des cours.